

- 2 **Dépannage 24h/24 - 7j/7**
04.50.27.28.96
Coût d'un appel local
- 3 **Votre contact**
Accueil clientèle - 04.50.27.28.96
informations@es-seyssel.com
Du lundi au vendredi : 7h30-12h / 13h30-17h

Votre référence à rappeler : xxxxxxxxxxxxxxxx

6 **contrat n° 48453**

client titulaire	xxxxxxxxxxxxxxxx	7
espace de livraison	xxxxxxxxxxxxxxxx	
	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
offre	xxxxxxxxxxxxxxxx	8
service	base	
puissance souscrite	12 kVA	
réglage de la protection	20 A	
type de compteur	électronique	

9

14 **historique de consommation**

Les valeurs estimées sont présentées en italique.

kWh	oct 20
base	916

5

=====

=====

10 **facture n° 539S du 13/10/2020**

électricité du 07/07/2020 au 25/09/2020 : 916 kWh
calculés sur la base d'index relevés (détails au verso)

total HT	113,10 €
TVA	26,17 €
autres taxes	32,46 €
total TTC	171,73 €

11

Merci de votre règlement avant le 31/10/2020

12

Date approximative du prochain relevé 23/03/2021
Date approximative de la prochaine facture ... 26/12/2020

13

EXPLICATION DE VOTRE FACTURE D'ELECTRICITE

Votre facture d'électricité évolue !

Afin de permettre à chacun de mieux comprendre votre facture, vous trouverez ci-dessous son descriptif détaillé à partir de chaque élément qui la constitue. Vous pouvez également contacter votre service clientèle par téléphone au **04.50.27.28.96** ou par mail à l'adresse **informations@es-seyssel.com** pour avoir plus d'information.

- 1 Type d'offre
- 2 Coordonnées pour les pannes réseaux
- 3 Coordonnées pour la gestion
- 4 Référence de votre point de livraison
- 5 Adresse d'envoi de la facture
- 6 Numéro de contrat
- 7 Titulaire et éventuel co-titulaire du contrat
- 8 Adresse du point de livraison
- 9 Offre, version tarifaire et puissance souscrite
- 10 Numéro et date de la facture
- 11 Montants HT, TVA et cumul autres taxes de l'énergie (départementale, communale, CSPE, CTA)
- 12 Date de prélèvement ou de limite de paiement
- 13 Prochaines échéances prévisionnelles de facturation et de relève
- 14 Historique des consommations
- 15 Coupon détachable si paiement par courrier (factures non prélevées)

15 votre talon de paiement

Pour les modalités de paiement se reporter au verso de la facture

Nom du client :
xxxxxxxxxxxxxxxx
Référence du payeur :
xxxxxxxxxxxxxxxx

Numéro du compte client :
xxxxxxxxxxxxxxxx

Numéro du contrat :
xxxxxxxxxxxxxxxx
Offre :
tarif bleu - SE

Référence de la facture :
xxxxxxxxxxxxxxxx
Date de la facture :
13/10/2020

Montant à payer :
171,73 €

Talon à joindre à votre règlement

Merci de votre règlement avant le 31/10/2020

Nom du client : xxxxxxxxxxxxxxxx

Référence payeur : xxxxxxxxxxxxxxxx

Numéro de compte client : xxxxxxxxxxxxxxxx

Numéro du contrat : xxxxxxxxxxxxxxxx

Offre : tarif bleu - SE

Référence de la facture : 539S

Date de la facture : 13/10/2020

NET A PAYER : 171,73 €

Ne rien inscrire sous ce trait. Ne pas plier

XXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

EXPLICATION DE VOTRE FACTURE D'ELECTRICITE

part fixe				€/ an	montant en €
prime fixe du 1 novembre 2020 au 30 novembre 2020 (puissance souscrite de 12 kVA - 1 mois)				184,08	15,34
rappel de prime fixe					2,13
part variable				€/ kWh	montant en €
postes tarifaires	anciens index <i>en italique si estimés</i>	nouveaux index <i>en italique si estimés</i>	coefficients de lecture	consommations (kWh)	
du 07/07/2020 au 25/09/2020 compteur n° 701609371043					
base	17 950	18 866	1	916	
base - barème du 07/07/2020 au 31/07/2020				283	
base - barème du 01/08/2020 au 25/09/2020				633	
total HT					113,10
taxes et contributions			assiette	taux	montant en €
taxe départementale	916		0,003273 € / kWh		3,00
taxe communale	916		0,006545 € / kWh		6,00
cspe	916		0,0225 € / kWh		20,61
cta	10,53		27,04 %		2,85
tva réduite	20,32		5,50 %		1,12
tva	125,24		20,00 %		25,05
total TTC					171,73

communication 21

- **part acheminement HT: 45,76 €**
- **tle (taxe communale, départementale)** : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de ces taxes est reversé aux collectivités locales qui les ont instituées.
- **cspe** : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Cette contribution est reversée aux services des douanes.
- **cta (contribution tarifaire d'acheminement)** : s'applique aux éléments fixes de la part acheminement. Le produit de cette contribution est reversé à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières.
- **tva** : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la cspe et la cta.

Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit au paiement de pénalités de retard et d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Votre facture fait l'objet d'un tarif réglementé.

L'ensemble des tarifs est disponible sur www.es-seyssel.com ou à notre accueil clientèle.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur le site d'information des pouvoirs publics www.energie-info.fr ou 0800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de nos services n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie sur le site www.energie-mediateur.fr ou à l'adresse 75443 Paris cedex 09.

Cette facture doit être conservée 5 ans.

votre règlement 22

Pour régler cette facture, nous vous proposons plusieurs moyens de paiement :

- **En espèces ou carte bancaire** : au guichet de l'Energie & Services de Seyssel
- **Par chèque bancaire** : établi à l'ordre d'Energie & Services de Seyssel et directement adressé à Energie & Services de Seyssel - BP 5 - 74910 SEYSSEL
- **Par internet** : depuis votre espace client (espace-client.es-seyssel.com)
- **Par virement** : à l'ordre d'Energie & Services de Seyssel IBAN : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 - BIC : AGRIFRPP881

- 16 Part fixe «abonnement» de la facture
- 17 Détail de la facturation de la part variable (proportionnelle à la consommation par classe temporelle)
- 18 Index de relève et N° de compteur
- 19 Consommations (différences entre les index)
- 20 Détail des taxes et contributions obligatoirement facturées (décisions des pouvoirs publics)
- 21 Précisions et communication générale
- 22 Rappel des possibilités de règlement (en cas de factures non prélevées)